

Remembrement des terrains de l'Association Foncière Urbaine de Projet du Petit Prince à Wambrechies

Par arrêté préfectoral du **08 JUIN 2020**, le préfet du Nord a prescrit une enquête publique portant sur le remembrement des terrains de l'AFUP du Petit Prince, sur le territoire de la commune de Wambrechies, ainsi que toutes les opérations, travaux s'y rattachant. L'enquête se déroulera du **lundi 29 juin 2020 au mercredi 15 juillet 2020** inclus soit pendant 17 jours consécutifs, en mairie de Wambrechies – 2, Place du Général de Gaulle – CS 30 024 – 59 874 Wambrechies cedex (siège de l'enquête) en application des dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et du code de l'urbanisme.

Le commissaire-enquêteur désigné par le Tribunal Administratif pour conduire l'enquête est M. Georges ROOS, conseil d'entreprise indépendant retraité. Ce dernier se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations lors des permanences du **lundi 29 juin de 9h00 à 12h00, vendredi 3 juillet de 14h00 à 17h00 et du mercredi 15 juillet de 14h00 à 17h00**.

Le public pourra prendre connaissance des caractéristiques du projet et éventuellement consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Wambrechies. Le dossier sera également consultable sur un poste informatique au siège de l'enquête ainsi qu'à l'adresse suivante :

<http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Consultations-publiques/Enquete-Publique-pour-le-remembrement-des-parcelles-de-l-AFUP-du-Petit-Prince>

Les observations et propositions pourront également être adressées, pendant l'enquête, par courriel à l'adresse suivante : **pref-drct-enquetespubliques@nord.gouv.fr** et par courrier postal à : « **Mairie de Wambrechies – A l'attention de M.Georges ROOS - Commissaire enquêteur – AFUP du Petit Prince – 2, Place du Général de Gaulle - CS 30024 - 59874 Wambrechies cedex** ». Toutes les observations et propositions seront annexées au registre.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à : **Marc CORBANIE-** Directeur de l'Urbanisme et de la Réglementation - Ville de Wambrechies – Tél : 03.28.38.84.17 dir.urbanisme@wambrechies.fr

À l'issue de l'enquête, le registre sera clos et signé par le maire ou à défaut par le commissaire-enquêteur, puis transmis, accompagné du dossier d'enquête, dans les vingt-quatre heures au commissaire-enquêteur. Ce dernier établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinera les observations et propositions recueillies. Il consignera, dans des documents séparés, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet. Il transmettra au préfet du Nord ainsi qu'au président du tribunal administratif de Lille, dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, l'ensemble du dossier déposé au siège de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Ces documents seront tenus à la disposition du public dans les locaux de la mairie de Wambrechies et de la préfecture du Nord, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire-enquêteur en adressant sa demande écrite à Monsieur le préfet du Nord – Direction des relations avec les collectivités territoriales, bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière – 12, rue Jean sans Peur – CS 20003 – 59039 LILLE Cedex.

Fait à Lille, le **09 JUIN 2020**
Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale


Violaine DEMARET